

Parashat *Hayyei Sarah* (היי שרה) **Abraham, à l'aube de la promesse**

Derashah de Tony Lévy

Akadem 11 Novembre 2017

Bonjour. Je suis heureux de venir présenter aux auditeurs d'Akadem la *parasha* de cette semaine. Je serai à ce rendez-vous hebdomadaire encore cinq fois au cours de cette année.

Commenter le texte biblique n'est pas chose simple. Le texte ne se lit pas du bout des lèvres; il ne parle pas tout de suite; mais quand il nous accroche, il nous inspire. Partager cette inspiration, pour moi, c'est faire respirer le texte. C'est ce qu'ont fait nos pères à travers les générations: Mishnah, Midrash, Talmud, Kabbale. Dans leur diversité, leur exhubérance, leur sagesse, les écrits témoignant de cette continuité sont nombreux, souvent très anciens, parfois difficiles d'accès: ils ont été et sont encore le ciment spirituel du peuple juif. Je veux leur donner l'attention et le respect qu'ils méritent.

La section de cette semaine a pour titre *Hayyei Sarah, La vie de Sarah*. Elle s'ouvre ainsi (ch. 23, v.1):

Et la vie de Sarah fut de cent vingt-sept ans : telles furent les années de la vie de Sarah / *wayihyu hayyei Sara me'ah shana we-esrim shana we-sheva' shanim shenei hayyei Sarah ...*

Le verset suivant nous indique le lieu de la mort de Sarah, information capitale, et nous apprend aussi qu'Abraham n'était pas aux côtés de sa femme à ce moment (v.2):

Sarah mourut à Kiryat-Arba', qui est Hébron, dans le pays de Canaan. Et Avraham vint pour dire sur Sarah les paroles funèbres et la pleurer / *...wa-yavo Avraham lispod le-Sara we-livkotah*

Mais où était donc Abraham, d'où venait-il ? Rashi commente : « de Be'er-Sheva » ; en effet, dans les dernières lignes de la précédente section, celle qui nous a relaté la « ligature » d'Isaac, après que nous avons appris qu'Isaac n'a pas été immolé en sacrifice sur le mont Moriyah, il est dit qu'Abraham a séjourné à Be'er-Sheva', sans doute avec son fils Isaac (22,19).

On ne peut pas ne pas faire le lien entre le sacrifice d'Isaac, certes non accompli, et la mort de Sarah, sa mère, une mère apprenant que son fils *allait* être immolé (*Midrah Bereshit Rabba*, ch. 58, §5). Les récits midrashiques varient à propos du drame vécu par Sarah : quelle fut son épreuve à elle ? dans quelles conditions

a-t-elle su que son fils unique allait être immolé et comment en est-elle morte en apprenant que le sacrifice d'Isaac avait été organisé par son mari Abraham, et cela avant même d'entendre que le geste fatal, finalement, n'avait pas été accompli. Parfois, c'est Satan, déguisé en vieillard, qui l'en informe (*Pirqei de Rabbi Eliezer*, ch. 32) ; parfois c'est son propre fils Isaac qui lui raconte ce qui *a failli* lui arriver et qui, pourtant, n'a pas eu lieu ; lisons un passage de *Midrash Qohelet Rabba (Ecclésiaste)*, qui met en scène un échange entre Isaac et sa mère après que le fils est revenu sain et sauf (Parasha 9, §7, commentaire du verset *Eccl. 9,7*) :

... Quand il [Isaac] revint vers sa mère, elle lui dit 'où étais-tu mon fils ?' ; il dit 'mon père m'a emmené, il m'a fait grimper sur des montagnes, descendre dans des vallées, puis il m'a fait monter sur une montagne et il a construit un autel [de sacrifice], il a disposé le bûcher, il m'a ligoté dessus, et il a levé le couteau pour m'égorger. S'il n'était venu un ange qui lui a dit « Abraham, Abraham ... ne porte pas la main sur le jeune homme (*al-tishlakh yadekha el hana'ar*) *Gen. 22,11-12* », j'aurais été égorgé (*kvar hayiti shaḥuṭ*)'. Quand Sarah, sa mère, entendit cela, elle poussa un grand cri, elle ne put attendre la fin du récit et son âme la quitta (לא הספיקה לגמור את הדבר עד שיצתה נשמתה)...

Rashi reformule et réunit - à sa manière, souvent lapidaire - divers éléments midrashiques :

La mort de Sarah est consécutive à la ligature d'Isaac : lorsque parvint [à Sarah] la nouvelle que son fils avait été ligoté en vue d'être immolé, il s'en fallut de peu [qu'elle apprenne qu]'il *n'avait pas été immolé*, mais son âme l'a quittée et elle mourut / ונסמכה מיתת שרה לעקידת יצחק / לפי שעל ידי בשורת העקידה שנודמן בנה לשחיטה וכמעט שלא נשחט פרהה נשמתה ומתה.

Voici pour les deux premiers versets du ch. 23, chapitre qui est consacré à l'enterrement de Sarah. Je m'attacherai uniquement à ce bref récit de 20 versets. Et sur ces vingt versets, je m'attacherai tout particulièrement au verset 4 dans lequel Abraham se présente aux habitants de Hébron, en Canaan, comme 'étranger et résident, *ger we-toshav*' .

Je rappelle que la *parasha* couvre aussi le chapitre 24, ainsi que la première moitié du ch. 25. Le chapitre 24 est long, il relate le mariage d'Isaac avec Rivka, la fille de Betuel, neveu d'Abraham : après le deuil de Sarah, la vie se perpétue avec la génération suivante. En témoigne le verset de clôture du chapitre 24 (*Gen. 24, 67*) :

Isaac la conduisit [il s'agit de Rivka] dans la tente de Sarah, sa mère ; et il prit Rivka et elle fut sa femme, et il l'aima ; et Isaac se consola après sa mère / *wa-yevi'eha yitzḥaq ha-ohela*

*sarah immo, wa-yiqqah et rivka wa-tehi lo le-ishah, wa-ye'ehaveha, wa-yinnaḥem yitzḥaq aḥarei immo...*

La première moitié du ch.25, qui clôt la parasha, relate la mort d'Abraham qui sera enterré auprès de Sarah à Hébron, puis détaille la descendance d'Ishma'el.

Je disais que le chapitre 23 était consacré à l'enterrement de Sarah, le tout premier enterrement relaté par la Torah. Pourtant, de la cérémonie de l'enterrement de Sarah, on ne saura presque rien. Très sobrement, le verset 19 nous indique :

Après cela, Avraham ensevelit Sarah, son épouse, dans le caveau du champ de Makhpela, en face de Mamré, qui est Hébron, en terre de Canaan / *aḥarei ken, qavar avraham et sarah ishto, el me'arat sedeh ha-makhpela, 'al penei mamreh, hi Hebron be-eretz kena'an ...*

C'est précisément la localisation de ce caveau, à Hébron, en terre de Canaan, et les conditions de son acquisition par Abraham qui confèrent à ce chapitre 23 son intensité et sa portée.

Les maîtres de la tradition ont, de tous temps, pointé la tension existant dans la démarche d'Abraham, et sa manière d'assumer ici, à ce moment, la mission que lui a confiée le Ciel : être le père fondateur d'un peuple singulier. Attachons-nous à éclairer cette tension.

D'un côté, cette terre de Canaan où se dresse Hébron, Abraham a reçu du Ciel la promesse pour sa descendance d'en hériter; d'un autre côté, à aucun moment, Abraham n'invoque cette promesse pour obtenir le lopin de terre où sera ensevelie Sarah ; au contraire, il se présente, apparemment humblement, comme un étranger et résident, *ger we-toshav* , sollicitant des habitants de ce pays l'acquisition d'un *caveau en concession - aḥuzzat qever* - qu'il paie en espèces sonnantes et trébuchantes.

Voyons cela de plus près. Il nous faut d'abord faire un détour, à propos du nom même de Canaan.

Canaan est le nom d'un fils de Ḥam, mais pas n'importe lequel de ses quatre fils, puisque Ḥam est désigné d'emblée comme 'père de Canaan / *avi Kena'an'* (Gen.9,18). Ḥam est l'un des trois fils de Noé, *Shem we Ḥam wa-Yafet*, qui sont appelés à repeupler la terre, après le déluge. Lorsque Noé plante une vigne, boit son vin, s'enivre et se met nu au milieu de sa tente, c'est Ḥam, toujours désigné comme 'le père de Canaan', qui *a vu la nudité de son père* (en hébreu, ' *erwat aviw'*, que Chouraqui traduit, à bon droit, par ' le sexe de son père') et Ḥam est

allé raconter la chose à ses deux frères restés hors de la tente. Les deux frères entrent à reculons dans la tente de Noé et recouvrent d'une couverture la nudité de leur père, tout en détournant leur visage pour ne pas voir leur père nu (*Gen.* 9, 20-23). Cette faute de Ḥam semble devoir être portée par son fils Canaan, puisque c'est ce dernier qui est 'maudit' par Noé lorsque ce dernier s'exclame: (*Gen.* 9, 25) 'Canaan est maudit! Il sera esclave d'esclaves pour ses frères /arur Kena'an, 'eved 'avadim yihyeh le-eḥaw'. On a compris que le nom de Canaan, inséparable du destin de la terre d'Israël, surgit dans l'histoire biblique sous le signe de la malédiction. A ce stade de notre lecture, nous ne savons rien de plus. Cela c'est le texte biblique.

Il nous faut convoquer les écrits issus de la Loi orale - récits midrashiques, interrogations talmudiques, exégèses - , ils nous transmettent les enseignements de nos sages sourcés à leurs propres lectures; ils nous invitent à creuser notre lecture.

Pour donner sens à la malédiction portée par Noé sur Canaan, le Midrash rapporte ceci: lors du partage de la terre, après le déluge, Canaan ne voulut pas se contenter des territoires qui lui furent alloués ; il ignora les avertissements de son père Ḥam et de ses frères Kouch et Mitzraïm et s'installa sur le territoire désigné dès lors comme « terre de Canaan », lequel était initialement destiné aux enfants de Shem (*Midrash Aggada* I, 27; les enseignements du Midrash figurent dans un texte fort ancien, non canonique, *Livre des Jubilés*, [hébreu, reste un fragment/grec perdu/**éthiopien, un texte entier** /latin, un fragment] X,29, Pléiade, *Les écrits inter-testamentaires*, p.685. Pour un résumé des divers récits midrashiques, voir L. Ginzberg, *Les légendes des juifs*, vol. 2, [Paris, Ed. du Cerf, 1998], p. 30-32).

Ḥet est un fils de Canaan (*Gen.* 10,15). Voilà qui nous conduit à notre sujet: la rencontre d'Abraham avec les descendants de Ḥet, natifs et habitants de Hébron. Rappelons d'abord la complexité de la relation d'Abraham avec la terre de Canaan, telle que la décrit le texte biblique, éclairée par les enseignements de la tradition rabbinique.

Abram (qui ne s'appelle pas encore Abraham), ayant quitté Ḥaran sa terre natale à l'appel d'En-Haut, arrive en terre de Canaan, laquelle, nous précise le texte, est alors peuplée de Cananéens (*Gen.* 12,6). Précision insolite, qu'il nous faut retenir, car elle est répétée plus loin, au moment de la querelle opposant les bergers d'Abram aux bergers de son neveu Lot. Et c'est sur cette terre de Canaan qu'Abram reçoit pour la toute première fois la promesse divine "... à ta descendance, Je donnerai cette terre-là" (*Gen.* 12,7); et il bâtit un premier autel. Quand la famine s'abattit sur ce pays, Abram descendit (*wa-yered*) en Egypte. Quand

Abram remonta (*wa-ya'al*) d'Égypte, il était désormais fort riche "en bétail, en argent et en or" (*Gen. 13,2*). Il refait le chemin déjà parcouru jusqu'au lieu de l'autel qu'il avait bâti près de Bethel, en terre de Canaan. C'est alors qu'Abram se sépare de son neveu Lot qui s'en va dans la riche plaine du Jourdain, à l'ouest. Abram, pour sa part, **demeure** en terre de Canaan (*avram yashav be-eretz kena'an*) (*Gen. 13,12*).

Un épisode très important se joue ici, avec la querelle qui éclate entre les bergers du troupeau d'Abram et ceux du troupeau de Lot, conduisant à la séparation entre l'oncle et son neveu. Le texte biblique (v. 13,7) ne nous dit rien du contenu de cette querelle si ce n'est ces mots qui concluent le verset " le cananéen et le phériséen habitaient alors la terre [de Canaan]".

Le vieux Midrash, *Bereshit/Genèse Rabba*,(ch. 41, §5, traduction française B. Marouani, Editions Verdier, Tome 1, 1987, p. 422-423) commente ainsi la querelle: les bergers de Lot sortaient leurs bêtes non muselées, broutant n'importe où, alors que les bêtes d'Abraham étaient muselées, respectant ainsi les champs des habitants du lieu, les cananéens. Les bergers d'Abraham traitaient ceux de Lot de 'voleurs / *gozlim*'; ces derniers repoussaient l'accusation de vol en invoquant la promesse divine faite à Abram de donner cette terre à ses descendants. A l'époque, Abram n'ayant pas d'enfant, son seul héritier était son neveu Lot; les bergers de Lot considéraient que leurs troupeaux ne volait pas une terre appelée à leur appartenir. Le Midrash, au nom du Saint béni soit-Il, rétorque à cette prétention que la promesse ne vaut pour les descendants qu'à partir du temps où 'les sept peuplades habitant cette terre en auront été déracinées ( *לכשיעקרו שבעה* ) (עממים מתוכה)'; or le verset dit " le cananéen et le phériséen habitaient alors la terre [de Canaan]"; dès lors, tant que les cananéens sont là, **le droit sur cette terre** leur revient (עד עכשיו מתבקש להם זכות בארץ) . Rashi, commentant ce verset, reprend la conclusion du Midrash en la formulant autrement:

"Le verset dit 'le cananéen et le phériséen habitaient alors la terre[ de Canaan]'. Abram n'avait donc **pas encore** de droit sur cette terre (*לא זכה בה אברהם עדיין*)".

On gardera en tête cette importante précision en évaluant le comportement d'Abraham au moment de l'achat d'une tombe pour sa femme Sarah.

Hebron, en Canaan, apparaît pour la première fois dans le texte biblique après qu'Abram s'est séparé de son neveu Lot. Il convient d'en rappeler le contexte. La promesse divine à Abram de lui 'donner toute cette terre' est renouvelée, et en quels termes! (*Gen. 13,15-17*). Le chapitre 13 se conclut alors ainsi (v.18):

Avram planta sa tente, et il vint et il demeura aux chênes de Mamré, **qui sont à Hebron** (*asher be-hebron*); et il y érigea un autel à Adonay / *wa-yiven sham mizbeah l-Adonay*..

L'importance décisive que va prendre le site de Hebron dans la tradition est liée à l'évènement relaté dans ce chapitre 23 qui nous occupe : l'acquisition, à prix d'argent, d'un bout de terre, pour y ériger un caveau en « concession », *ahuzzat qever*, et assurer une sépulture à Sarah. L'enterrement de Sarah va inaugurer et marquer ce lieu, avant que ne la rejoignent, dans ce caveau, Abraham lui-même, puis Isaac et Rivka, puis Jacob et Léa (Rachel sera enterrée à Bethlehem).

Elargissant la portée de l'évènement aux dimensions de l'histoire de la Création, la tradition rabbinique y voit aussi le lieu de la sépulture d'Adam et Eve, pas loin des portes du paradis des origines, du Gan Eden. Il ne s'agit pas d'un lieu pour célébrer le culte des morts, un culte qui pourrait facilement se transformer en culte idôlatre, mais bien d'un lieu chargé de signifier la mémoire et l'espoir, la mémoire des ancêtres qui ont fondé le peuple juif et l'espoir du futur, du monde à venir, le *'olam ha-bah*.

Le *Midrash Bereshit Rabbah* (ch. 79, §7), dans un de ces raccourcis étonnants où tant de choses se disent en si peu de mots, rapproche ce lieu, Hebron, de deux autres lieux hautement symboliques, et eux aussi achetés en bonne et due forme. Dans le passage suivant, le Midrash commente l'achat, par Jacob, d'un lopin de terre à Sekhem (Naplouse), qui est aussi en Canaan (Gen. 33,19) ; c'est là que s'érigera le tombeau de Joseph; je cite :

Rabbi Juda ben R. Simone dit : c'est un des trois lieux [le tombeau de Joseph] que les Nations du monde ne peuvent contester à Israël en l'accusant de les avoir **volés**. Ces trois lieux sont : la grotte de Makhpela [à Hebron], le Temple et le tombeau de Joseph ( *זה אהד ... משלשה מקומות שאין אומות העולם יכולין להונות את ישראל לאמר : גזולין הן בידכם. ואלו הן : מערת המכפלה (ובית המקדש וקבורתו של יוסף*).

Sans détailler, rappelons ce que recouvrent les deux autres références. La référence au Temple renvoie à l'achat à Ornan le Jébuséen par David d'un emplacement où, plus tard, sera érigé le Temple (I, *Chroniques*, 21,21-25 : la scène ressemble à bien des égards à celle que nous commentons). La référence au tombeau de Joseph renvoie à l'achat, par Jacob, du « bout de champ / *helqat ha-sadeh* », où, plus tard sera enterré Joseph (Gen. 33,19).

Je me contente de souligner, au regard de l'importance que revêtent ces trois lieux dans la vision de la tradition juive, le souci, ici rappelé, de « légitimer »

aux yeux des Nations la possession de ces trois lieux : « nous ne sommes pas des voleurs ! ».

C'est dans cette perspective qu'il convient de considérer la démarche d'Abraham dans les versets qui nous occupent. Reprenons-les.

Nous ne saurons rien de la manière dont Abraham a « pleuré » son mort. Voici ce que dit le texte biblique :

v. 3-4 Il se leva de devant son mort, et il parla aux enfants de H̄et [les gens du pays] leur disant : je suis **étranger et résident avec vous**, donnez-moi la possession d'une tombe avec vous, que j'ensevelisse mon mort de devant moi / *anokhi ger-we-toshav 'immakhem, tenu-li ahuzat-qever 'immakhem, we-eqberah meti mi-lefanay..*

L'expression « ger-we-toshav » n'est pas facile à comprendre, et encore moins à interpréter. C'est ici la seule occurrence qui apparaisse dans le Livre de la Genèse, *Bereshit*. Elle a suscité de très nombreuses interprétations, parfois opposées. Sa portée est considérable, puisqu'il s'agit de la première affirmation de la singularité de la présence juive sur cette terre. J'y reviens plus loin

La demande d'Abraham est formulée de manière à la fois humble et ferme. Le verbe utilisé pour formuler sa requête 'donnez-moi', de la racine N.T.N, apparaît sept fois dans ce passage ; il peut aussi bien signifier l'acquisition d'un bien par achat, que par un don/cadeau.

La réponse des gens du lieu, les habitants – on dirait aujourd'hui, les citoyens de souche – nous surprend de prime abord :

v.6 ... Ecoute nous, Seigneur (*shema'enu Adoni*) ! Tu es un prince d'Elohim parmi nous (*nesi elohim atta betokheinu*) ; dans la meilleure de nos tombes, enterre ton mort ; pas un d'entre nous ne te refusera sa tombe [un lieu de sépulture lui appartenant], pour inhumer ton mort...

D'où savent-ils donc qu'Abraham est un *nesi elohim*, un prince de Dieu ? Apparemment, ce qu'ils savent, ou soupçonnent, les poussent à lui faire cadeau d'un lieu de sépulture pour Sarah. Ils répondent, semble-t-il, à la requête d'Abraham par déférence à son haut rang, **alors même**, répétons-le, **qu'Abraham lui-même ne s'est pas présenté comme tel**. Abraham, tout en remerciant avec grande déférence les enfants de H̄et (« Abraham s'avança et se prosterna devant le peuple du pays, devant les enfants de H̄et »), décline le cadeau, le don ; puis il reformule sa requête. Puisqu'il a trouvé grâce à leurs yeux, qu'ils veuillent bien intervenir en sa faveur auprès de l'un d'entre eux, le dénommé 'Efron fils de Tzoḥar, propriétaire terrien, afin que ce dernier accepte de céder à

Abraham, *contre argent comptant*, un lopin à l'extrémité de son champ, je lis le v.8-9:

... si vous trouvez bon (lit. si c'est avec votre âme / *im yesh et nafshekhem*) que j'ensevelisse ce mort qui est devant moi, écoutez-moi, priez en ma faveur (*pig'u-li be-'Efron*) 'Efron fils de Tzoḥar, pour qu'il me donne (*we-yiten-li*, toujours le verbe NTN) la grotte de Makhpela qui est au bout de son champ, qu'il me la donne (*yemenah-li*) pour argent comptant (lit. de plein argent / *be-khesef male'*), parmi vous, en possession d'une tombe...

Qui est ce 'Efron ? à l'évidence un notable, qui siégeait au sein des habitants de Ḥet. S'ensuit alors, en présence de tous les habitants, pris à témoin, un étonnant dialogue, en fait une négociation, entre Abraham et 'Efron. Ce passage vaudrait la peine d'être commenté mot par mot pour qu'on puisse en apprécier toute la saveur, y compris sa qualité littéraire.

En termes de « scénario », voici ce que cela donne :

'Efron propose à Abraham de lui faire cadeau du lopin de terre sollicité, et même il y ajoute le champ tout entier qui entoure la grotte. Abraham, qui n'a pourtant pas demandé le champ alentour, souhaite acheter le lopin de terre. Accepter un cadeau n'impliquerait-il pas une forme de dette qui s'imposerait tôt ou tard à Abraham ? peut-être une forme d'assujettissement?, ou peut-être la menace qu'un jour ce qui a été donné ne soit repris? Quoi qu'il en soit, Abraham, toujours avec la plus grande déférence, refuse l'offre du cadeau. Il propose de payer pour le champ et, évidemment, pour la grotte qu'elle abrite. C'est 'Efron, et non Abraham, qui nous apprend le prix proposé: 400 sicles d'argent, une somme substantielle. Avec une rouerie manifeste, 'Efron s'exclame : entre nous, que peut bien peser l'argent ? laisse donc l'idée d'un marché pécuniaire et enterre ton mort ! Abraham a très bien entendu les mots prononcés, mais il a aussi entendu des mots cachés derrière l'offre apparemment si généreuse. Je lis le verset 16 :

Et Abraham a écouté 'Efron (*wa-yishma' Avraham el 'Efron*), et Abraham a pesé à 'Efron l'argent dont il a parlé en présence des enfants de Ḥet : quatre cents sicles d'argent ayant cours chez les marchands...

Marché conclu, en présence de tous les habitants du lieu, témoins de l'attitude d'Abraham et avertis de la nature du contrat, honoré en espèces sonnantes et trébuchantes. Voici les deux derniers versets (19-20) :

Après quoi, Avraham a enseveli Sarah sa femme dans la grotte du champ de Makhpela, en face de Mamré – c'est Ḥebbron – en terre de Canaan / *aḥarei ken, qavar avraham et sarah*

*ishto, el me'arat sedeh ha-makhpela, 'al penei mamreh, hi Hevron be-eretz kena'an // Et le champ, avec la grotte qui s'y trouve fut dévolu à Avraham, en possession de tombe, venant des enfants de Het...*

Quittons maintenant la lettre du texte biblique, et, à la suite des générations de lecteurs, posons-nous la question : qu'est-ce qui s'est joué dans cette scène ? comment comprendre l'attitude d'Abraham et les conditions dans lesquelles il acquiert en possession ce caveau à Hébron, possession destinée à être perpétuelle puisqu'il s'agit d'un lieu de sépulture ?

Abraham s'est présenté aux habitants de Hébron comme *Ger-we-toshav* / étranger et résident ; il ne s'est jamais départi de cette présentation et, à aucun moment n'a fait état de la promesse qui lui a été faite par Dieu (Et Je donnerai à toi et à ta postérité la terre de tes séjours, toute la terre de Canaan, en possession de toujours... *Gen. 17,8*) ; il n'a pas profité de la première réaction des gens du lieu l'appelant « Prince d'Elohim », qu'est-ce à dire ?

Les deux termes *ger* et *toshav* ne sont pas très différents dans le sens littéral : on comprend bien que ni l'étranger de passage / le *ger*, ni le résident qui séjourne pour quelque temps / le *toshav*, ne sont des natifs du lieu. Soit, mais on ne peut pas être, en même temps, « étranger de passage pour un bref moment » et "résident pour une période indéterminée". Et, surtout, on n'enterre pas son mort « en passant ». Les commentateurs ont relevé, à juste titre, que le « et/ *we* » dans « étranger et résident » marquait un décalage entre les deux désignations, décalage qui appelle une interprétation. Et il n'en manque pas !

Rashi en fait la lecture suivante : étranger [veut dire,] venu d'un autre pays / *ger mi-eretz aheret*, et *toshav* [veut dire] je suis venu résider avec vous / *we-nityashavti 'immakhem ...*

Voilà pour le sens direct, le *pshat*, mais Rashi éprouve le besoin d'ajouter un « midrash », un commentaire interprétatif, qu'il emprunte au midrash connu sous le nom de *Sefer ha-Aggada* ou *Midrash ha-Aggada* :

Si vous le voulez bien [me donner un lopin de terre pour une tombe], me voilà étranger (*im tirtzu, hereini ger*); sinon, je serai résident (*toshav*), et je prendrai (*et'olnah*, de la racine *n.t.l*) en vertu de ce que m'a dit le Saint béni-soit-Il : ' à ta descendance Je donnerai cette terre / *le-zar'akha eten et ha-aretz ha-zot (Gen.12,7)*.

Avouons-le, nous restons sur notre faim, face une difficulté qui résiste à notre entendement: pourquoi Abraham se présente-t-il comme un étranger, un hôte de passage, sachant bien qu'un étranger de passage ne peut réclamer une concession

perpétuelle pour un tombeau? alors que seul le statut d'un résident – nous dirions aujourd'hui le titulaire d'une carte de séjour permanent – est susceptible de justifier une telle demande. L'alternative posée par Rashi, à la suite du Midrash qu'il invoque me pose un problème: ou bien vous m'accordez, à moi hôte de passage, le droit d'enterrer ici ma femme, ou bien je m'attribuerai ce droit, contre votre gré ( on peut entendre 'par la force', même si cela n'est pas dit) au nom de la promesse divine qui me fait, au futur, le maître des lieux. Ainsi posée, cette alternative ne me convainc pas! Nous avons vu plus haut qu' Abraham, contrairement à son neveu Lot, s'interdisait de faire paître ses troupeaux n'importe où en terre de Canaan, car cette terre était ENCORE peuplée de cananéens. C'est bien le cas dans l'épisode qui nous occupe. Alors? Abraham pouvait-il prendre le risque d'essuyer un refus de la part des habitants de Hébron? Bien sûr que non.

Alors, comment qualifier l'attitude d'Abraham?

Plusieurs commentateurs rabbiniques considèrent cet épisode comme une épreuve pour Abraham, semblable à celle qui l'a conduit avec son fils Isaac sur le Mont Moryah (la première des épreuves est celle d'avoir quitté son lieu de naissance, sa maison, ses parents, à l'appel venu d'En-haut). La manière dont Abraham traverse cette épreuve est saluée pour l'humilité qu'il manifeste à l'égard des habitants de Hébron, et cette humilité-générosité a, bien sûr, pour source la confiance (*emunah*) d'Abraham dans la parole divine.

Je citerai, parmi d'autres, un midrash d'origine yéménite, le *Midrash ha-gadol* (*Sefer Bereshit*, édition Schechter, Cambridge 1902, p. 347. Le texte hébreu est accessible en ligne):

Viens et vois la grande humilité d'Abraham notre père (*'anwatnuto shel Avraham avinu*). Le Saint béni-soit-Il a promis de lui donner à lui et à sa descendance ce pays en possession perpétuelle ; et maintenant il ne trouve un lieu de sépulture [pour Sarah] qu'en payant une somme considérable (*be-damim merubbim*), et pourtant, il n'a pas dénigré les manières d'agir du Saint béni-soit-Il (*lo hirher aḥar middotaw shel ha-qaddosh-barukh-hu*), il n'a pas émis de plainte (*tiggar*) ; et de plus, il ne s'est adressé aux habitants du pays [Hébron] qu'avec humilité (*'anawah*) en leur disant ' je suis étranger et résident avec vous / *ger we-toshav anokhi 'immakhem* '. Le Saint béni-soit-Il lui a dit : tu as abaissé ton être propre (*hishpalta 'atzmekha*), sur ta vie, Je ferai de toi un seigneur et prince pour eux ( חייך שאני משימך אדון ונאשי (עליהם)...

Voici ma conclusion: la grandeur d'Abraham, dans CE récit là, c'est qu'il obtient BIEN un lopin de terre, à Hébron, pour y enterrer Sarah, SANS recourir

à la contrainte, SANS s'exposer à l'accusation de VOL, SANS invoquer l'intervention divine qui lui a DEJA promis TOUT le pays de Canaan en héritage.

*Shabbat shalom.*